



# ADHÉRER AU GIP MAXIMILIEN



maximilien.fr

*Le GIP Maximilien a pour mission d'accompagner la transformation numérique des administrations, des acteurs publics territoriaux et des entreprises.*

Il propose à tous les pouvoirs adjudicateurs franciliens la dématérialisation des procédures d'achat et de télétransmission (actes, flux comptables...). Il porte également le réseau régional des achats responsables.

## PRÉSENTATION

### • QUELS SONT LES ATOUTS DU GIP MAXIMILIEN

- **Bénéficiaire** d'une offre complète d'administration électronique,
- **Disposer** d'un service interopérable et sécurisé avec ses systèmes d'information,
- **Rejoindre** un réseau, partager des bonnes pratiques et développer ses achats responsables,
- **Être acteur** d'un service public innovant avec une gouvernance partagée,
- **Réduire** ses coûts en adhérant à un service public mutualisé,
- **Offrir** aux consultations de l'entité, une visibilité indispensable auprès des opérateurs économiques,
- **Favoriser** l'accès des TPE et PME à la commande publique francilienne.

### • QUI PEUT ADHÉRER AU GIP MAXIMILIEN ?

L'adhésion au GIP Maximilien est ouverte à l'ensemble des acheteurs publics dont le siège est situé en Île-de-France :

- **Collectivités territoriales,**
- **Région, Départements, Communes, Intercommunalités, établissements assimilés,**
- **Bailleurs sociaux,**
- **Établissement de Santé,**
- **Personnes morales de droit public ou de droit privé assujetties au Code de la Commande publique.**

### • QUEL EST LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION AU GIP MAXIMILIEN ?

L'Assemblée Générale du GIP Maximilien adopte un règlement financier, chaque année, qui détermine le montant des contributions.

Pour établir l'avis des sommes à payer, le compte financier à transmettre au moment de la demande d'adhésion est celui de l'année N-2. En cas de situation particulière, nous contacter.



maximilien.fr



- QUEL EST LE PROCESSUS D'ADHÉSION AU GIP MAXIMILIEN ?

*Le GIP Maximilien bénéficie de l'exception « in house » permettant d'adhérer au groupement sans mise en concurrence et ainsi de bénéficier de tous les services en contrepartie d'une contribution annuelle unique.*

Le règlement financier prévoit un accompagnement dans la mise en place des services souhaités par l'entité. Un accompagnement complémentaire peut faire l'objet d'une demande de devis.


## PRÉSENTATION

- LES ÉTAPES DE L'ADHÉSION SONT LES SUIVANTES :

- **Prise de contact** et **échanges** sur les services dont l'entité pourrait avoir besoin,
- **Prise d'une délibération** de l'entité ou courrier de décision incluant la désignation d'un représentant et d'un suppléant, afin de participer aux instances du GIP Maximilien (Assemblée Générale) ,
- **Envoi d'un courrier** d'agrément d'adhésion par la Présidente du GIP Maximilien,
- **Transmission** du compte de résultat de l'année N- 2 par l'entité,
- **Accompagnement** à la prise en main des services disponibles sur la plateforme,
- **Réception** par le GIP Maximilien d'un formulaire complété par l'entité afin de créer son compte où sont identifiés l'administrateur et le correspondant de l'ensemble des services, au sein de l'entité,
- **Activation** du compte et envoi d'informations régulières par la suite.,
- **Convocation** aux instances de gouvernance.

- NOUS SUIVRE ET NOUS CONTACTER

 [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

 **Contact par mail :**  
[contact@maximilien.fr](mailto:contact@maximilien.fr)

- LES DOCUMENTS À CONSULTER :

- La plaquette de présentation du GIP Maximilien,
- La Convention Constitutive du GIP Maximilien,
- Le dernier rapport d'activité,
- Des modèles de délibération / courrier de décision,
- Le règlement financier en vigueur.

